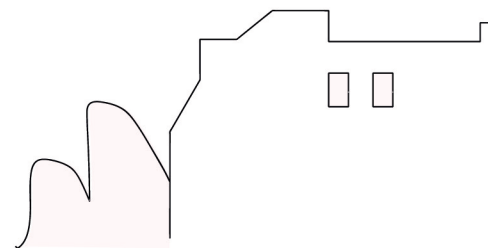
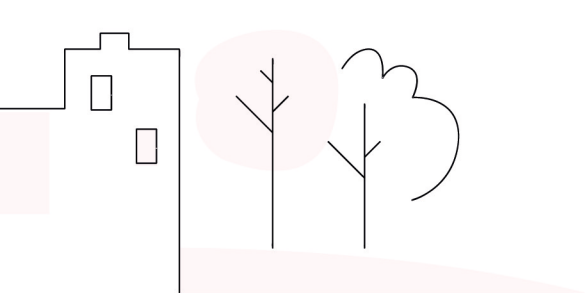
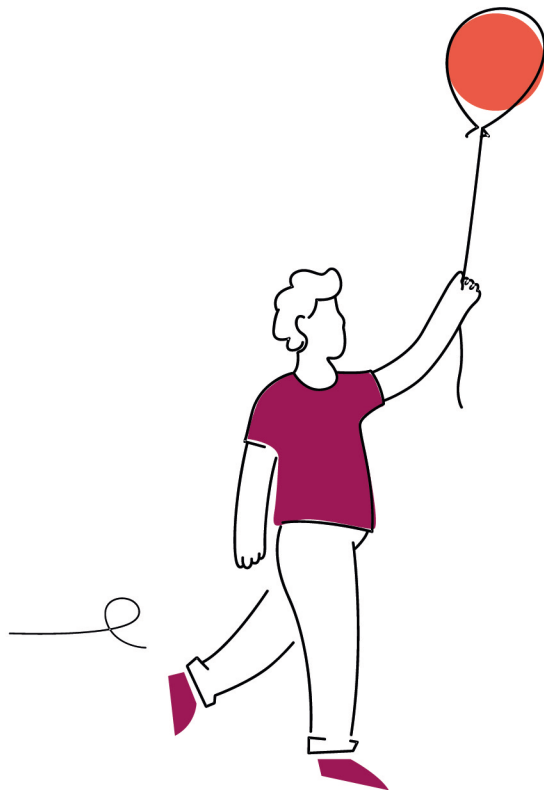


Propriétaires bailleurs

Soufflez, *mila* assure

Plus vite, plus juste, plus proche

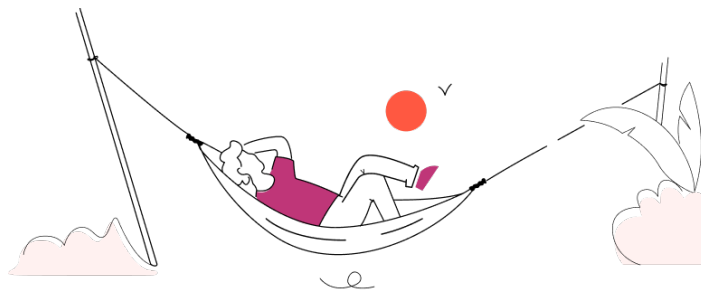
Assurance Loyer Impayé



MILA est une compagnie d'assurance française spécialisée dans l'immobilier

www.mila.direct

Le loyer payé quoi qu'il arrive avec *Mila*



Soyez serein, Mila vous indemnise sans attendre



Déclarez l'impayé en ligne, Mila déclenche le **remboursement sous 48h, sans exception.**

Le plus rapide, c'est Mila !



Quels que soient la durée et le montant de l'impayé, Mila vous **indemnise sans limite et sans franchise.**

Validez vos dossiers locataires gratuitement en moins de 6h

Les situations des locataires sont **multiples**, les **critères d'acceptation** de Mila aussi :

- ✓ CDI en période d'essai
- ✓ CDD, intérimaires
- ✓ Étudiants, intermittents
- ✓ Revenus de Pôle Emploi
- ✓ Aides au logement
- ✓ Allocations CAF ou CPAM
- ✓ Pension d'invalidité...

+ de locataires éligibles !

Vos locataires occupent déjà le logement depuis **plus de 6 mois** ?
Bonne nouvelle : ils sont éligibles également !

Comment ça marche ?

- 1** Déposez votre dossier locataire en ligne, Mila l'analyse et vous informe par email **en moins de 6h ouvrées.**
- 2** Une fois le dossier validé, vous pouvez signer votre contrat d'assurance.

Choisissez la couverture qui vous convient

La formule sécurité

Mila

Loyer impayé et
démarches contentieuses

Protection juridique

Dégradations immobilières

La formule confort

Mila

Loyer impayé et
démarches contentieuses

Protection juridique

Dégradations immobilières

La formule sérénité

Mila

Loyer impayé et
démarches contentieuses

Protection juridique

Dégradations immobilières

Découvrez nos garanties en détails

Loyer impayé et frais de contentieux

MONTANT ILLIMITÉ

de loyers couverts
charges comprises



Mila vous rembourse en 48h dès 1 mois de loyer impayé



Mila s'occupe des démarches et **paie tous les frais de contentieux** liés à l'impayé (huissiers, avocats, experts...)

Protection juridique

15 000 €

de frais juridiques
couverts



Mila s'occupe des démarches juridiques en lien avec votre bien (travaux, sous-location, problèmes de voisinage...) et **paie tous les frais associés**

Dégradations immobilières

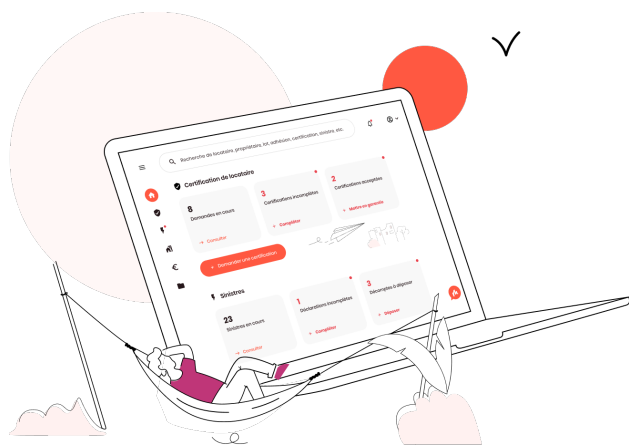
10 000 €

de dégradations
couvertes



Mila rembourse les frais de remise en état de votre bien suite aux **dégradations** du locataire sur les sols, murs et plafonds

Le meilleur du digital, toujours avec vous



Pour la gestion de vos contrats, pensez à votre Espace personnel sur www.mila.direct

- Déposez vos dossiers locataires
- Actualisez le montant du loyer et des charges
- Déclarez les impayés
- Suivez les remboursements
- Résiliez votre contrat d'assurance

Vous préférez le téléphone ?
Nos conseillers sont à votre écoute

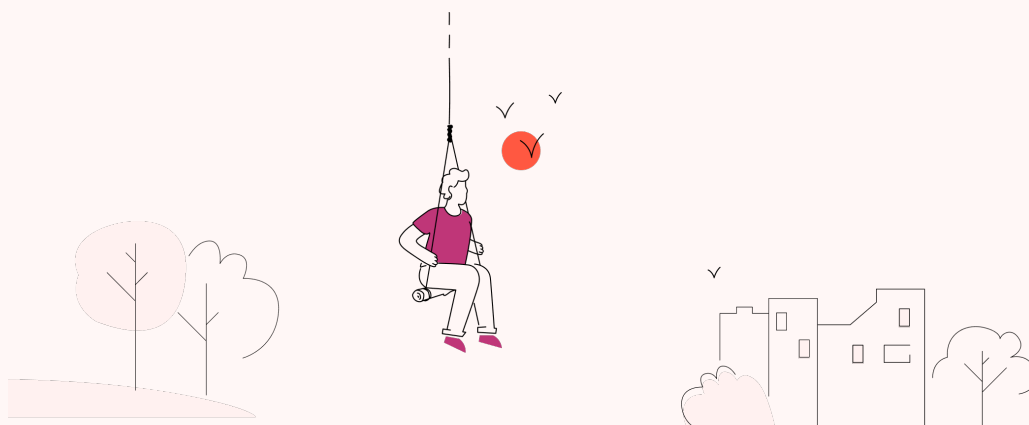


Des questions ? Parlons-en de vive voix !
Nos conseillers vous répondent au téléphone de 8h à 20h.

Retrouvez tous les détails de nos offres dans nos Conditions Générales

Pour en savoir plus,
n'hésitez pas à vous rapprocher
de votre interlocuteur habituel

mila



www.mila.direct